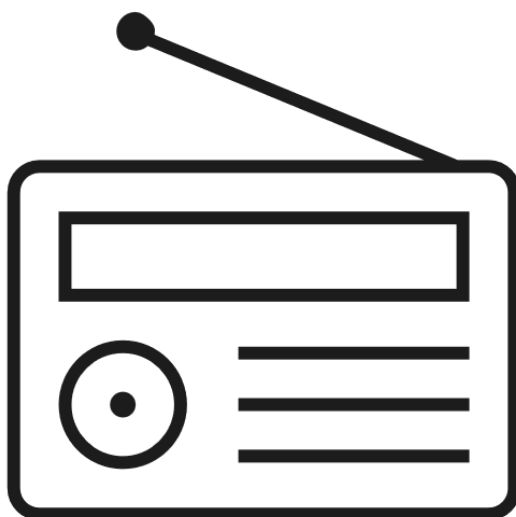


La radio en 2024 :

Indicateurs de la diversité

Méthodologie et obligations de diffusion



Méthodologie de l'étude du paysage radiophonique

L'observation de la diversité musicale dans le paysage radiophonique s'inscrit dans le prolongement du dispositif né du rapport Baptiste sur les relations entre les radios et la filière musicale (2002) et initié dès 2003 à partir d'un panel de 31 stations élargi à 42 stations en 2012, puis à 65 en 2021 :

60 stations musicales



5 stations « talk »



Les résultats de l'étude sont issus de la base de données des diffusions musicales recensées par Yacast 24/7, hors habillage d'antenne (générique, publicité, tapis sonore, musique de fond), illustration musicale, sketches musicaux.

Tous les indicateurs portent sur la tranche horaire 24h-24h, seuls certains sont fournis sur les tranches horaires 6h-22h30 et 6h-9h.

Le seuil de comptabilisation des diffusions radio est fixé à 2 mn : si la durée du titre est inférieure à 2mn, toutes les diffusions du titre sont comptabilisées dès lors que le titre est diffusé dans son intégralité.

Définition des indicateurs

Langue d'interprétation

Selon la définition de l'Arcom, « une chanson est dite d'expression française si plus de la moitié de sa durée composée de texte comporte des paroles interprétées en français ou dans une langue régionale en usage en France ». La catégorie francophone regroupe le français et les langues régionales en usage en France (basque, breton, corse, créole, etc). Si un titre ne correspond pas à ces critères, alors il est qualifié de non francophone dans le cas où il comprend des paroles et d'instrumental s'il n'en a pas. La langue chantée est renseignée manuellement par le prestataire : des équipes d'opérateurs écoutent chaque titre pour lui attribuer une langue chantée.

Un titre est considéré comme instrumental si moins de la moitié de sa durée est chantée.

Nationalité du producteur

Pour définir le caractère local d'une production, l'indicateur de la nationalité du producteur a été retenu : elle est renseignée à partir des informations déclarées par les producteurs de phonogrammes ou leurs mandataires. A noter que la nationalité du producteur est à décorrélérer de celle de l'artiste (un producteur français peut produire un artiste international).

Genre du lead

Indicateur renseigné manuellement par le prestataire à partir du genre perçu de l'artiste (femme, homme, mixte dans le cas des collaborations entre plusieurs artistes de genres différents, et instrumental si le titre ne contient pas de parole).

Nomenclature des genres musicaux

Chaque titre est qualifié en termes d'esthétique musicale, selon la taxonomie des genres propre au CNM : Afro / Dance-Electro / Jazz-Blues / Musiques latines / Musique classique / Musique contemporaine / Musique lyrique-Opéra / Musique traditionnelle et du monde / R&B-Soul / Rap / Reggae / Rock-Métal / Variété-Pop

Niveau de développement

La liste des artistes confirmés est établie par l'ARCOM sur la base des certifications SNEP. Tout artiste ou groupe d'artistes francophone n'ayant pas déjà acquis la qualification de talent confirmé est considéré comme nouveau talent. En 2024, 757 artistes ont le titre d'artistes confirmés.

Typologie d'ancienneté

Les notions de nouveauté, récurrent et gold sont retenues.

- Nouveauté : Titre ou clip de moins de 12 mois
- Récurrents : Titre ou clip de 12 à 36 mois
- Gold : Titre ou clip de plus de 36 mois

La qualification des **titres** se base sur le statut du titre au moment de sa première diffusion dans l'année. Ainsi un titre d'abord diffusé comme nouveauté puis devenant récurrent au cours de l'année sera qualifié de nouveauté.

La qualification de chaque **diffusion** dépend du statut du titre au moment où celui-ci est diffusé. Si un titre est diffusé 1 000 fois comme nouveauté et 2 000 fois comme récurrent, 1 000 diffusions seront comptabilisées « nouveauté » et 2 000 « récurrent ».

Principes de base d'écoute et de programmation de la musique à la radio

Le taux de rotation, soit le nombre de passages d'un même titre sur une journée, influe sur l'identification des titres programmés par chaque station. Plus un titre est joué souvent, plus son taux de rotation est fort, plus les probabilités pour qu'il soit reconnu sont élevées.

Le plus souvent, les titres les plus diffusés sont des titres non seulement identifiés mais aussi appréciés par les auditeurs. Ils entourent la diffusion de nouveautés et permettent d'accompagner les auditeurs dans leur découverte.

Ainsi, avant d'atteindre éventuellement de plus fortes rotations (et donc des probabilités plus fortes d'être entendues), les nouveautés doivent passer par plusieurs étapes : le titre est d'abord exposé en radio, il doit ensuite être repéré par les auditeurs avant de pouvoir être apprécié (positivement ou négativement voire conduire à une certaine lassitude à l'écoute) et donc diffusé plus ou moins selon ses performances auprès du public. Ce processus peut s'étendre sur plusieurs semaines avant de pouvoir juger ou non du succès d'un titre.

Dans cette perspective, seul un certain niveau de rotations permet à un nouveau projet musical de lui assurer une exposition suffisante pour être repérée, d'autant plus dans un contexte où la durée d'écoute quotidienne moyenne est de 1h49 sur les stations musicales et 1h46 sur les stations locales en 2024.

Les seuils de plus de 400 et plus de 1 000 diffusions présentés sont définis pour les titres diffusés sur la période de l'année 2024 et le périmètre des 65 stations qui composent le panel.

Précisions méthodologiques

Les données titres et artistes-interprètes sont communiquées nettoyées et dédoublonnées

L'exercice de "dédoublonnage" consiste notamment à repérer et à isoler les titres issus des répertoires de Dance Music, Electro, Pop Rock, Ragga, Reggae, Rap etc. déclinés sous différentes versions (de type radio edit, extended mix, extended club, long version, single version, dub ou club mix etc.), pour lesquelles un seul titre doit être comptabilisé. Il consiste également à nettoyer tout titre et artiste à orthographe multiples.

Identification des titres dans le cadre de mix et bootleg

Les mix et bootlegs ne peuvent être considérés comme des titres uniques. Chaque titre composant ces séquences est donc, dans la mesure du possible, identifié. Les règles concernant l'identification de ces titres sont les mêmes que pour les autres diffusions : les diffusions de plus de 2 minutes sont comptabilisées et si la durée du titre est inférieure à 2mn, toutes les diffusions du titre seront comptabilisées dès lors que le titre est diffusé dans son entièreté.

Les opérateurs et opératrices en charge de la production des données placent un marqueur afin de déterminer la fin d'un titre et le début du suivant selon leur appréciation du morceau dominant.

Identification des titres en cas d'interruption par la prise de parole d'un animateur / une animatrice

Le marqueur de début du titre est posé dès que la musique est perçue. Il arrive que des animateurs finissent leurs phrases alors que les morceaux commencent mais si la musique n'est pas stoppée, alors le début du titre est bien pris en compte dans la durée du passage.

Identification des titres live

L'étude distingue le live enregistré (phonogramme) et diffusé, du titre interprété en live sur une station. Deux interprétations live d'un même titre sur deux stations différentes ne sont toutefois pas considérées comme distinctes.

Identification des titres dans le cas de freestyle

Les titres performés en direct dans le cadre de freestyle sont identifiés comme des live et chaque titre est, dans la mesure du possible, comptabilisé individuellement.

Evolutions méthodologiques

Langue chantée

La qualification de la langue chantée a été modifiée pour correspondre à la définition de l'Arcom (cf *Définition des indicateurs*).

Un même artiste pouvant interpréter des titres en langues francophones, non francophones et proposer des titres instrumentaux, plusieurs langues chantées peuvent être attribuées. Ainsi, le cumul des parts en artistes par langue chantée francophone, non francophone et instrumental dépasse un total de 100%.

Genre du lead

La qualification du genre du lead relève pour cette année du genre perçu de l'artiste (cf *Définition des indicateurs*) et non plus de la tonalité de la voix identifiée sur un titre. Un traitement spécifique des titres instrumentaux a été mis en place afin qu'ils ne soient pas automatiquement associés à un genre erroné : la qualification s'est faite manuellement selon la tonalité vocale perçue sur chacun des titres.

En raison de certaines difficultés techniques, le genre du lead n'a pu être complété de façon exhaustive. Cependant, les taux de qualification obtenus restent satisfaisants pour observer des tendances : 98% des artistes qualifiés, 99% des titres, 99,8% des diffusions et des contacts.

Des évolutions seront mises en place les prochaines années afin de renseigner pour chaque titre et artiste une tonalité de voix perçue et non plus un genre supposé.

Typologie d'ancienneté

La qualification de l'ancienneté a été revue (cf *Définition des indicateurs*).

Nationalité du producteur

Les données à disposition concernant les différents titres n'étant pas toujours complète, la nationalité du producteur n'a pu être renseignée à 100%. Cependant, les taux de qualification obtenus restent satisfaisants pour observer des tendances : 83% des titres qualifiés, 99% des diffusions et des contacts.

Niveau de développement

La notion de niveau de développement est indiquée uniquement pour les titres d'artistes francophones interprétés dans une langue francophone.

Live sur les stations locales

En raison de certaines difficultés techniques, les titres joués en live sur les stations locales suivantes ne sont pas pris en compte dans les résultats de cette étude : 100% Radio, Activ Radio, Africa Radio, Alta Frequenza, Beur FM, Chante France, Delta FM, DKL, ECN, Flash FM, Frequence Plus, Générations, Jazz Radio, Lor FM, Magnum la Radio, Maritima, Métropolys, Mistral FM, Océane FM, Radio Bonheur, Radio Isa, Radio Neo, RTS FM, Sweet FM, Tendance Ouest, Totem, Toulouse FM, Tropiques FM, TSF Jazz.

Audiences

Les données d'audience sont issues des résultats fournis par Médiamétrie (EAR National septembre 2023 - juin 2024, individus de 13 ans et plus résidant en France, 5h-24h, lundi-vendredi) :

La part d'audience est calculée sur la base du quart d'heure moyen. Il s'agit du rapport entre la valeur du quart d'heure moyen d'une station (ou d'un groupe de stations) et celle du quart d'heure moyen de l'ensemble du média Radio. La part d'audience est exprimée en pourcentage (%).

Le quart d'heure moyen (QHM) exprime le nombre de personnes présentes en moyenne à l'écoute de la Radio ou d'une station, durant un quart d'heure au cours d'une période considérée (tranche horaire, journée...), le quart d'heure étant l'unité de mesure de l'audience Radio.

Ainsi, la part d'audience du « couplage 65 stations » (hors France Info) est de **77,3%**.

Ce chiffre est obtenu en divisant le QHM du couplage 65 stations sur le QHM du total Radio hors France Info. A noter que sur la vague septembre 2023 – juin 2024, le QHM du couplage 65 stations représente 4,114 M individus et le QHM Total Radio hors France Info 5,322 M individus.

Afin d'enrichir les indicateurs des contacts musicaux, les traitements du CNM s'appuient sur les résultats d'audience fournis par Médiamétrie pour la période septembre 2023 - juin 2024, sur la base des 13 ans et plus, issus :

- Pour les 19 stations nationales : EAR National en cumul annuel, en quart d'heure moyen milliers, quart d'heure par quart d'heure, lundi-vendredi, samedi et dimanche ;
- Pour les 46 stations locales : EAR IDF en cumul annuel, en quart d'heure moyen centaines, demi-heure par demi-heure, lundi-vendredi + EAR Local en cumul des 21 régions INSEE (incluant la Corse et hors IDF).

Contacts musicaux

Les contacts musicaux correspondent à la pondération des diffusions en fonction de l'audience de la station aux différents quarts d'heure de la journée. Cet indicateur permet d'évaluer la proportion dans laquelle les titres diffusés ont été entendus par les auditeurs et auditrices.

Pour le calcul des contacts musicaux des radios locales, les audiences de la semaine sont, en concertation avec le comité de suivi, dupliquées sur le week-end.

Part du temps d'antenne / taux de musique

Ce taux renvoie au ratio entre le temps consacré à la musique et le temps d'antenne sur la tranche considérée.

Variations

En raison d'un changement de prestataire et d'une rupture dans la méthodologie mise en place en 2024, aucune comparaison avec les années précédentes n'est présentée.

Obligations des services de radio

La diffusion musicale qui est largement défendue par l'univers radio est par ailleurs réglementée par un dispositif législatif mis en œuvre par l'ARCOM. Il définit, contractuellement, avec chacun des opérateurs privés, des taux de diffusion de chansons francophones, de nouveaux talents et/ou de nouvelles productions (cf. *tableau des obligations ci-après*).

En 2021, certaines obligations ont fait l'objet d'aménagements :

Délibération n° 2021-103 du 8 décembre 2021 relative aux engagements des services de radio pour l'application du 2 bis de l'article 28 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication

Définitions

Art. 3. – Les obligations prévues au 2° bis de l'article 28 de la loi du 30 septembre 1986 susvisée s'appliquent aux heures d'écoute significative entendues comme les périodes de 6h00 à 22h30 du lundi au vendredi, de 6h30 à 22h30 le samedi et de 7h00 à 22h30 le dimanche.

Art. 5. – On entend par nouveau talent tout artiste ou groupe d'artistes n'ayant pas dépassé le seuil de 100 000 ventes pour deux albums distincts, dès lors qu'il n'a pas déjà acquis la qualification de talent confirmé selon la définition en vigueur antérieurement à la date d'entrée en vigueur de la présente délibération. Pour la mise en œuvre de cette définition, – on entend par « vente » la vente d'un album ou un équivalent vente correspondant à 1 500 écoutes dont la durée est supérieure à 30 secondes des titres de cet album sur les offres payantes des services de musique en ligne, après avoir soustrait de ce total la moitié des écoutes du titre le plus écouté de l'album ; – on entend par « album » tout enregistrement dont le nombre de titres est supérieur ou égal à 5, ou d'une durée d'au moins 25 minutes. Sont exclus les rééditions et les albums « live » composés totalement ou majoritairement de titres déjà commercialisés dans des albums précédents.

Contrôle du respect des engagements

Art. 16. – Les obligations prévues au 2 bis de l'article 28 de la loi du 30 septembre 1986 susvisée sont calculées mensuellement. Sauf disposition contraire prévue par cet article, leur respect s'apprécie sur la base d'une moyenne par trimestre civil.

Taux de diffusion de chansons francophones, de nouveaux talents et/ou de nouvelles productions françaises

Taux de chansons francophones minimum souscrit	Nouvelles Productions maximum requis
99%	10%
RADIO BONHEUR (1 titre par heure en moyenne)	
60%	10%
CHANTE FRANCE DKL DREYECLAND NOSTALGIE (1 titre par heure en moyenne)	
Taux de chansons francophones minimum souscrit	Nouveaux Talents minimum requis
50%	25%
RADIO NEO	
Taux de chansons francophones minimum souscrit	Nouveaux Talents ou Nouvelles Productions minimum requis
50%	20%
M RADIO	
45%	20%
LOR FM / RTL	
40%	20%
100% / ALTA FREQUENZA BEUR FM / CHÉRIE FM DELTA FM / EUROPE 1 MAGNUM LA RADIO / MARITIMA OCEANE / RADIO 6 / RFM RIRE ET CHANSONS (entre 6h et 10h et entre 17h et 20h) RTL2 / SKYROCK SUD RADIO / TENDANCE OUEST / TOTEM	
35%	Nouveaux talents 25%
ACTIV' RADIO / ADO / ALOUETTE CHAMPAGNE FM / RADIO CONTACT EUROPE 2 (depuis juillet 2024) / EVASION FLASH FM / FRÉQUENCE PLUS FUN RADIO / GÉNÉRATIONS HIT WEST / KISS FM / MÉTROPOLYS MISTRAL FM / NRJ / RADIO ESPACE RADIO ISA /RADIO SCOOP RADIO STAR MÉDITERRANÉE / RTS / SWEET FM TOP MUSIC / TOULOUSE FM / TROPIQUES FM VIBRATION / VOLTAGE / WIT FM	
30% si les critères sont respectés (ou 35%)	Nouveaux talents 25%
RADIO FG	
15%	15%
OUI FM / RADIO NOVA / ECN MULHOUSE	
Répartition des langues chantées par nationalité	
FRANÇAIS : 30% ESPAGNOL : 25% ITALIEN : 15% PORTUGAIS : 15% AUTRES LANGUES : 15%	
LATINA	
Aucune obligation : TSF JAZZ, AFRICA RADIO, JAZZ RADIO	



**Centre national
de la musique**